



MAIRIE DE OSSE  
25360

**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Vendredi 16 février 2018 à 20 h 00**  
**sous la présidence de M. Charles PIQUARD, le Maire**

**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 7**  
**Membres votants : 9**

**Ayant donné procuration : 2**  
**Absents excusés : 2**  
**Absent : 1**

**Etaient présents :** Mme Laurence FONTAINE - Ms. Pascal FAIVRE – Franck MORGANTI – Franse OSTHENE— Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER

**Etaient excusées et représentées :** Mmes Maryna DORNIER et Marie TRAENDLIN

**Procurations données :** Mme Maryna DORNIER à M. David ROETHLISBERGER et Mme Marie TRAENDLIN à M. Claude POULOT

**Etait absent :** M. Jean-Louis PAUTHIER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal FAIVRE

**Président de séance :** le Maire, M. Charles PIQUARD

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2017
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2018
- Compte-rendu des dossiers de la COM/COM
- Compte-rendu de réunions : commissions communales
- Programme des travaux sur 2018
- Finances : préparation des comptes administratifs 2017 concernant les budgets Commune et Forêt
- Délibérations
  - Convention avec la Préfecture pour envoi dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité.
  - Bail des terrains communaux : M. Sylvain CLEMENT
  - Subventions aux associations
  - Carte avantages jeune
- Informations et questions diverses

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération :

1/ Approbation du projet de rénovation Energétique Bâtiment Périscolaire : remplacement des menuiseries isolantes courant septembre ou octobre.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **19 décembre 2017** approuvé à l'unanimité.

Vote : 9 pour            0 contre            0 abstention

Il procède à la lecture du procès-verbal du **23 janvier 2018** approuvé à l'unanimité.

Vote : 9 pour            0 contre            0 abstention

### ➤ **Compte-rendu de réunions :**

Les membres du conseil municipal se sont rencontrés les 12,13 et 14 janvier pour un travail en commission :

- Commission voirie,
- Commission urbanisme,
- Commission dossier MAM,
- Commission travaux

Les dossiers présentés en conseil municipal ont fait l'objet d'étude et d'observations.

La prochaine commission traitera le dossier assainissement dans le cadre des travaux pour la réduction des eaux parasites.

#### • Dossier bâtiments :

Suite à la tempête du 30 janvier 2018, des dégâts importants ont été relevés sur les bâtiments communaux principalement sur le clocher de l'église.

Il a été procédé à inventaire complet sur l'ensemble des bâtiments et un premier chiffrage a été réalisé. D'autres chiffrages seront demandés.

Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de notre assureur.

D'autres travaux sont proposés :

- Modification de l'alimentation électrique de l'atelier communal (depuis le départ de la CCVA-réduction des frais d'abonnement d'électricité-avec un seul compteur),
- Finition des travaux de la pièce d'accueil de la MAM,
- Dans le cadre d'un appel à projet sur l'économie d'énergie du PETR Doubs Central : changement des fenêtres du préfabriqué.

#### • Dossier voiries :

Après avis des membres de la commission et divers chiffrages, les dossiers seront présentés en conseil municipal lors de la préparation du budget.

Les travaux envisagés :

- Numérotation des nouvelles habitations,
- Réfection de voiries communales,
- Mise en accessibilité (bâtiments et voiries),
- Eclairage public,
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Elagage des chemins ou rues dans le village.

## ➤ **Dossier Forêt : programme d'actions pour 2018**

Descriptif des actions :

- Régénération par plantations et mise en place des plants : parcelles 19, 20, 28, 6.
- Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections,
- Dégagement de plantations avec maintenance des décloisonnements mécanisée ou manuelle. Parcelles 43 et 44.
- **Coût : 18 248,73 € HT : travaux ONF**
- Parcelle 2 : arrachage de ronces,
- Parcelle 14 : cloisonnements
- Travaux confiés à l'entreprise MAGNIN : **1 698.70 € HT**
- 2018 -2019 : ONF propose un devis relatif à l'assistance technique, encadrement, suivi et réception de chantier, cubage et classement pour les bois façonnés feuillus : 80 € HT
- Une information est donnée concernant la présence du milan noir ou royal sur le territoire de l'affouage.

## ➤ **Dossier électrification des cloches :**

- Ces travaux consistent en la remise en état de l'électrification des cloches avec option de sonneries des heures. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise PRETRE de Mamirolle, spécialisée en matière de réfection d'horloges d'églises.
- En complément de ces travaux, les cadrans sont en cours de restauration.
- Coût total : 9 549 € HT soit 11 458,80 € TTC
- L'ancien mouvement a été confié à l'association Horlogerie Comtoise située à Morez pour restauration.
- Ce mouvement est exposé dans la salle de mairie.
- Coût des travaux pour la fabrication d'un châssis en bois confié à l'entreprise Blanchot : 976,36 € HT soit 1 171,63 € TTC
  - o Une subvention de 3 400 € a été attribuée par M. le Sénateur LONGEOT.
  - o L'horloge sonne les heures de 7 h 00 jusqu'à 22 h 00, l'angélus à 7 h 00 – 12 h 00 – 19 h 00

Nous tenons à rendre hommage à la famille PERROT et plus particulièrement à Yvette qui a accompli cette mission durant de nombreuses années.

## ➤ **Urbanisme :**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les services de la DDT n'instruisent plus les demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune.
- Ce service est désormais géré par la Communauté de Communes Doubs Baumois.
- Les demandes doivent toujours être déposées en mairie.
- La commission statuera préalablement sur les nouvelles demandes de certificat d'urbanisme.

## ➤ **Achats divers**

- Equipements vestimentaires des employés techniques,

- Equipements salle de convivialité et mairie :
  - o 1 réfrigérateur avec congélateur,
  - o 1 réfrigérateur,
  - o 1 four (reprise par le périscolaire).
- Drapeau de cérémonie,
- Plaques de rues et n° de rues,
- Blason de Osse,
- Site internet et hébergement.

➤ **Dossier scolaire :**

- Compte-rendu de la réunion avec M. l'inspecteur d'académie : M. RENAULT
  1. Réflexion sur la carte communale sur tout le périmètre de la CCDB,
  2. Présentation de l'étude de faisabilité pour la création d'un groupe scolaire, périscolaire et restauration à Baume-Les-Dames,
  3. Réflexion sur le Plateau pour le regroupement scolaire : un courrier récent de l'Inspection académique sur ce sujet est porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

➤ **Délibérations :**

**N° 2018 – 06 / OBJET : Convention avec la Préfecture pour envoi dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité.**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la dématérialisation et en poursuite de celle déjà effectuée au niveau comptable, il est proposé au Conseil Municipal de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité, soit les actes administratifs et budgétaires.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec la Préfecture. Cette convention régit les clauses d'organisation des échanges, notamment concernant les actes budgétaires.

Elle peut être signée pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Elle peut être résiliée à tout moment, avec un délai de préavis de 3 jours (notification à transmettre au moins trois jours avant la prise d'effet de la décision). Une fois résiliée, la transmission se fait dans les conditions de droit commun.

**La convention proposée est jointe.**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire ou son représentant à :

- Signer la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- Signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette dématérialisation.

Par            9 voix pour            0 voix contre            0 voix abstention

**N° 2018 – 07 / OBJET : Bail des terrains communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bail des terrains communaux concernant Monsieur Sylvain CLÉMENT est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Monsieur Sylvain CLÉMENT souhaite reconduire ce bail dans les mêmes conditions que précédemment et pour une durée de 9 ans.

La désignation des parcelles concernées sur la commune de Osse :

Section	Superficie	Catégorie	Prix à l'ha	Montant total
<b>ZD 60 bj-bk Milleries</b>	5 ha 64 a 17 c	T2 – T3	119.63	674.92
<b>ZD 64 bj-bk Peu d'Ecot</b>	9 ha 36 a 80 c	T2 – T3	95.31	892.86
<b>ZD 64 D Peu d'Ecot</b>	3 ha 72 a 10 c	P2	102.10	379.91
<b>ZD 58 t-j-o Peu d'Ecot</b>	3 ha 84 a 29 c	T2 – T3	87.11	334.76
<b>ZD 58 n Peu d'Ecot</b>	0 ha 95 a 27 c	P3	68.37	65.14
<b>ZC 44 Nancray Devis</b>	1ha 18 a 20 ca	T2	118.97	140.62
<b>ZD 58 d Peu d'Ecot</b>	8 ha 08 a 77 c	P3	106.73	863.20
<b>ZD 58 e Peu d'Ecot</b>	1 ha 85 a 93 c	T3	103.66	192.73

**CONTENANCE TOTALE : 35 HA 26 A 83 CA.**

Conformément à l'article L. 411.18 du code rural, le bailleur ne garantit pas cette contenance et le preneur l'en dispense même en cas de déficit de plus d'un vingtième.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années  
qui prennent cours le 1<sup>er</sup> janvier 2018  
pour prendre fin le 31 décembre 2027

Toutefois la commune pourra, en application de l'article L.415.11 du code rural, reprendre le bien loué :

- En fin de bail, en vue d'une réalisation d'intérêt général,
- A tout moment, en vue d'un projet déclaré d'utilité publique,

**FERMAGE** (loi N° 95.2 du 2 janvier 1995)

Le bail est consenti et accepté moyennant un prix de fermage d'un montant de :

**3 544,11 € pour l'année 2017**

Le fermage annuel sera calculé, à la date de son échéance (mars) par l'application du taux d'évolution, fixé par arrêté préfectoral, dans la zone de fermage correspondant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- acceptent la reconduction du bail et,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relevant de ce dossier.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

### **N° 2018 – 08 / OBJET : Attribution de subventions aux Associations**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête comme suit la liste des bénéficiaires des subventions au titre de l'année 2018 :

M. Franse OSTHENE, Président de la Dynamique ne prend pas part au vote de la subvention d'un montant de 250,00 € pour l'association la Dynamique.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2018</b>
Comice	<b>35,00 €</b>
Ligue contre le Cancer	<b>35,00 €</b>
Prévention routière	<b>30,00 €</b>
A.D.M.R.	<b>100,00 €</b>
Association des Familles	<b>500,00 €</b>
U.S.N.O.	<b>400,00 €</b>
Don du Sang	<b>80,00 €</b>
Pompiers œuvre	<b>35,00 €</b>
Pompiers Clique MORCHE Pierre	<b>35,00 €</b>
A.C.C.A.	<b>200,00 €</b>
Amis de l'Ecole	<b>570,00 €</b>
Collège de Saône (9.00€ par élève)	<b>90,00 €</b>
Judo club	<b>100,00 €</b>
Association Spéléologie	<b>70,00 €</b>
Bibliothèque	<b>100,00 €</b>

Dynamique (NANCRAY)	250,00 €
Association Horloges Comtoises	850,00 €
Anciens Combattants	35,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 3 515,00 €</b>

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

**N° 2018 – 09 / OBJET : Carte Avantages Jeunes l'année 2018**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le tarif de la carte avantages jeunes est de 7 € pour l'année 2018.

**L'exposé du maire entendu,**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents, de :

- prendre en charge une partie du prix de la vente de celle-ci et vendre la Carte Avantages Jeunes à 3.50 € ;
- réserver la carte avantages jeunes :
  - aux jeunes résidant dans la commune,
  - aux jeunes nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'à leur 25<sup>ème</sup> année (étudiants ou en apprentissage uniquement).

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

**N° 2018 – 10 / OBJET : Approbation du projet de rénovation Energétique Bâtiment Périscolaire : remplacement des menuiseries isolantes.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que la labellisation TEPCV (Energie Positive pour la Croissance Verte) du PETR du Doubs Central va permettre le lancement d'une opération de financement de travaux de rénovations sur le patrimoine des collectivités du territoire.
- que le projet de rénovation Energétique Bâtiment Périscolaire concerne le remplacement des menuiseries isolantes ;
- le montant de ce projet est de 20 935 € HT soit 25 122 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent :

- le projet de rénovation Energétique du Bâtiment Périscolaire et plus particulièrement le remplacement des menuiseries isolantes,
- le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

➤ **Informations et questions diverses**

- Assemblée Générale des Donneurs de Sang à OSSE : vendredi 16 mars prochain à 20 h 30,
- Animation du 11 novembre 2018 à NANCRAY en hommage à tous les Morts pour la France : préparation d'une grande manifestation,
- Une offre : prestation gratuite (poète et chanteur) est proposée, elle pourrait se produire entre le 30 juin et le 31 juillet 2018.
- L'opération SOS HIVER 2018 a permis de récolter la somme de 110€ en chèques et espèces et environ 481€ en alimentation. Le tout a été déposé au bureau de Saône et sera distribué sur les unités pastorales de Bouclans, Epeugney et Saône. Près de nous, il y a des familles en situation précaire.

| Merci pour elles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
ce vendredi 16 février à 23 h 00